MA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

COMMENT FAIRE ?

- Enregistrer toutes les pièces justificatives en lien avec votre situation soit sur le portail grand public, auprès de votre bailleur actuel, d'un service logement de votre commune, de SQY ou Action Logement.
- Mettre régulièrement à jour votre demande.

FAIRE MA DEMANDE EN LIGNE

demande-logement-social.gouv.fr

ATTENTION

Refuser un logement social adapté à votre situation, ou ne pas répondre à une proposition pourra diminuer de 50 points la cotation de votre demande pendant 1 an.

•

Tout document frauduleux entraînera sur la cotation de votre demande un retrait de 50 points, voire une radiation de votre demande.

L'IMPORTANCE DES JUSTIFICATIFS

Couple avec 3 enfants, Typologie souhaitée T4/T5	Sans justificatif	Avec justificatif
Travaille dans la commune	50 pts	100 pts
Travaille sur SQY	50 pts	100 pts
Suroccupation avec au moins 1 mineur	20 pts	40 pts
Habite la commune	20 pts	40 pts
3e quartile	10 pts	20 pts
Mutation interne au parc social	20 pts	20 pts
Ancienneté > 3 ans	50 pts	50 pts
Total	**230 pts**	**370 pts**

Divorce/séparation Typologie souhaitée T3	Sans justificatif	Avec justificatif
Divorce / séparation	50 pts	100 pts
Travaille sur la commune	50 pts	100 pts
Travaille sur SQY	50 pts	100 pts
1er quartile	50 pts	100 pts
Habite la commune	20 pts	40 pts
3 ans d'ancienneté	50 pts	50 pts
Total	**270 pts**	**490 pts**

Personne seule Typologie souhaitée T1 ou T2	Sans justificatif	Avec justificatif
Travaille sur SQY mais n'y habite pas	50 pts	100 pts
Sans logement/ni hébergement	50 pts	100 pts
1er quartile	50 pts	100 pts
1 an d'ancienneté	10 pts	10 pts
Total	**160 pts**	**310 pts**

Dir. communication SQY - Création B. pioli - Décembre 2023 © Shutterstock

SAINT QUENTIN EN YVELINES
Terre d'innovations

LE SYSTÈME DE COTATION DE LA DEMANDE

à Saint-Quentin-en-Yvelines

À l'attention des demandeurs de logements sociaux

QU'EST-CE QUE LA COTATION ?

La cotation de la demande de logement social est une aide à la décision pour le choix des candidats.

Elle permet de donner une note en fonction d'éléments renseignés dans le formulaire de demande et d'établir un classement équitable et objectif.

Nota bene

La cotation évolue au fil du temps, en fonction de votre ancienneté, des justificatifs apportés ou encore de l'évolution de votre situation.

POURQUOI UNE COTATION ?

Une obligation réglementaire.

La loi ELAN, promulguée le 23 novembre 2018, généralise, dans toute la France, la mise en place d'un système de cotation de la demande permettant :

- D'être plus juste dans la priorisation des demandes
- D'être plus transparent sur la situation du demandeur par rapport aux autres demandes.

Nota bene

Seule la commission d'attribution (CALEOL) organisée par le bailleur reste décisionnaire !
(pas d'automaticité de prise en compte).

LA COTATION À SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Critères à 50 points
Personne victimes de viol/ d'agression sexuelle à leur domicile ou à ses abords
Personne victime de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme
Travaille sur l'agglomération de SQY mais n'y habite pas
Logement indigne
Personne en situation d'handicap
Logement non décent avec au moins un mineur
Demandeur dont les revenus relèvent du 1er quartile*
Personne hébergée par des tiers
Personne dépourvue de logement et d'hébergement
Personne hébergée ou logée temporairement dans un établissement ou un logement de transition
Travaille dans la commune
Travaille dans l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines
Divorce ou séparation
Violences au sein du couple ou menace de mariage forcé
Sous occupation
Ancienneté de la demande supérieure à 3 ans

Critères à 20 points
Personne engagée dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle
Lien familial avec la commune/décohabitant
Demandeur retenu en rang 2 ou en rang 3 lors d'une commission d'attribution
Appartement ou coordination thérapeutique
Sur occupation avec au moins un mineur
Personne menacée d'expulsion sans relogement
Habite la commune
Personne âgée dans un logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie
Logement repris ou mis en vente par son propriétaire
DALO
Logement bientôt démoli
Ancienneté de la demande entre 2 et 3 ans

Critères à 10 points
Cohabitation difficile / violences
A vécu une période de chômage de longue durée
Personne âgée en difficulté financière dans un logement trop grand
Taux d'effort trop élevé
Demandeur dont les revenus relèvent du 3e quartile*
Demandeur dont les revenus relèvent du 4e quartile*
Départ de personne à charge du foyer
Mutation interne au parc social
Ancienneté de la demande entre 1 et 2 ans

* **Le quartile d'appartenance** est indiqué sur le portail grand public dans l'onglet "logement recherché".

Les critères en vert doivent être validés soit par : **votre bailleur actuel, service logement d'une commune, de SQY ou Action Logement.**

Pour les critères en orange, **les points seront doublés lorsque qu'un justificatif sera enregistré et validé sur la plateforme SNE.**

Pour les critères en bleu, **les points sont calculés automatiquement par la plateforme du Système National d'Enregistrement (SNE) et ne sont pas doublés.** Aucun justificatif n'est requis.

COMMENT CONNAÎTRE LA NOTE DE SA DEMANDE ?

Pour chaque commune souhaitée de l'agglomération de SQY et selon la typologie mentionnée, une note est calculée.

La note est inscrite dans l'onglet "cotation" de votre demande de logement social enregistrée sur le site de l'État (Portail Grand Public).